



Compte rendu de l'audience du 29 novembre 2011

FO 1er syndicat du département assume sa position.

FO 1er syndicat à poser les questions au cœur des préoccupations des agents.

FO le premier à recevoir des réponses et à les communiquer à tous.

L'entretien s'est accompli dans un état d'esprit d'échanges constructifs de la part des deux parties.

Notre intervention portait sur deux points d'actualités et de fonds.

1°) Le respect du droit le droit au respect.

Devant certaines dérives constatées lors de notre passage dans les postes nous avons interpellés le directeur sur les points suivants :

Refus illégal d'accorder des récupérations d'horaires variables mensuels aux agents. Pour rappel, tous les agents de notre administration ont le droit de poser mensuellement une récupération d'horaire variable, soit sur une journée pleine, soit par deux demi journées.

Refus ou volonté de décourager les agents de demander un temps partiel en affirmant d'emblée que la demande sera rejetée.

Même constat que sur le point précédent, le chef de service peut émettre un avis il ne peut pas empêcher l'agent de poser la demande sur Agora.

Le chef de service ne peut émettre qu'un avis !

La réponse du directeur a été très claire : **le droit sera respecté.**

En conséquence nous abjurons tous les agents à mettre fin d'eux-mêmes quelque soit la pression rencontrée à la pratique des plans de congés papier et à poser leur demande d'absence dans l'outil prévu à cet effet : AGORA !

Leur force c'est leur droit. Aucun chef de service par intimidation ou invocation de la nécessité de service ne peut bafouer les règles élémentaires.

A propos de la nécessité de service nous avons demandé au directeur sinon de la définir du moins de déterminer sa portée et son champ d'application.

Sa réponse est restée évasive, moins par volonté de noyer le poisson que devant l'absence d'une définition officielle. En aucun cas son invocation à tout bout de champ ne peut entraver l'exercice des droits fondamentaux des agents.

Nous avons évoqué les cas plus douloureux et scandaleux d'agents recrutés COTOREP ou travailleurs handicapés qui sont stigmatisés, mis à l'écart et traité comme des maillons faibles dans leurs services parfois par leur responsable en raison d'un rendement moindre, et quelquefois hélas par des collègues mis sous pression.

Le cas d'une collègue privée de main et placé en situation de saisie de chèques à qui on reproche de ne pas aller assez vite a été exposé.,

Le directeur s'est montré extrêmement choqué par cette pratique et l'a exprimé avec sincérité.

Bien sûr l'administration se réserve le droit de vérifier et d'enquêter sur place, de donner la parole aux deux parties à propos de toutes ces situations de graves dérives recensées sur le département.

2°) Réductions des emplois et répercussion sur les accueils.

F.O.-DGFIP 78 a naturellement fait le lien entre ces abus de droit et les dégradations des relations humaines au travail avec les réductions des emplois dans notre administration. L'hécatombe continue avec ses effets néfastes et dévastateurs :

Le stress et les effets qu'ils génèrent sur tous les services.

Notre entretien informel se déroulait le jour même ou les suppressions étaient annoncés.

Nous avons insisté sur les difficultés particulières rencontrées par l'accueil dans le département.

Nous avons bien dit que l'accueil est une question qui concerne l'ensemble du personnel dédié aux accueils et tous les collègues des secteurs des SIP.

F.O.-DGFIP 78 après avoir consulté le maximum d'agents a avancé la proposition suivante : réduire le temps d'accueil quotidien, eut égard à la pénibilité de la fonction et aux limites naturelles en terme de résistance physique et morale des agents en avançant la fermeture des centres à 16h ce qui permettrait en outre d'harmoniser les horaires sur tous les sites du département. Cette mesure de bon sens ne réglerait pas tous les problèmes mais elle offrirait un soulagement non négligeable aux agents exposés à la pénibilité du métier.

Le directeur n'a pas repoussé la formule en nous expliquant que la modulation de la charge horaire était une de ses pistes de réflexions sur les accueils, parmi d'autres.

Il a expliqué que 20% des contribuables effectuant la démarche de se rendre au CFP était envoyé par d'autres administrations, par exemple la CAF.

Nous avons souligné de notre part qu'une simplification de la législation fiscale était une nécessité. Par ailleurs en mobilisant constamment les agents des SIP en renfort le travail d'assiette interrompu peut s'en retrouver affectée en qualité et c'est d'autant plus de réception évitable en amont.

La question de la sécurité, suite aux graves incidents de Mantes, a été abordée.

F.O.-DGFIP 78 a demandé à ce que les agents ne soient pas isolés et que dans les sites de forte affluence ou à population difficile plusieurs guichets, au moins trois, soient organisés pour éviter les files d'attente qui génèrent mécontentement du côté du contribuable et angoisse du côté de l'agent.

Par rapport aux réductions d'emplois, le directeur s'est engagé dans une réflexion d'ensemble pour amortir, tant que ce peut, la désertification des services.

Il a distingué, dans son analyse, les deux ex-filières.

Le problème des postes comptables, en particulier mixte, fut abordé en termes d'économie d'échelle.

Les pistes avancées sont la fermeture des postes comptant moins de 7 ou 8 agents, mais aussi des postes se chevauchant géographiquement comme dans certaines circonscriptions, par exemple Le Vésinet, Chatou ou Fourqueux ou Saint-germain, le directeur a affirmé sa volonté de remodeler la carte des implantations en lien avec l'intercommunalité.

F.O.-DGFIP 78 suite à sa tournée pré - électorale a convenu que les agents des petites structures préféreraient retrouver des conditions normales de travail mais notre organisation a insisté pour que ce redécoupage ne se fasse pas au détriment des emplois et ne soient pas l'occasion de supprimer encore des postes au passage.

Notre vigilance restera grande. Qui peut affirmer qu'il n'existerait pas une volonté politique de supprimer certains pans de la fonction publique en l'asphyxiant peu à peu. Qui veut tuer son chien l'accuse de la rage !!!

Pour la filière GP, autre piste évoquée la réduction ou la simplification de tâches fonctionnelles annexes. Par exemple le contrôle des régies du secteur local, les timbres, le courrier qui pourrait donner lieu à la mise sur pied d'un pôle.

Côté filière fiscale les propositions ou les pistes envisagées porteraient sur des fonctionnels.

Certaines structures paraissent trop nombreuses au directeur : ex les PCE.

Les agents du contrôle fiscal peuvent nourrir de légitimes inquiétudes sur leur avenir. Il y a fort à parier que de nombreuses réductions d'emplois toucheront les structures dédiées au contrôle.

Le rôle du RF a été abordé. Le directeur a insisté sur sa nécessité tout en excluant pas une redéfinition de ses missions.

Par ailleurs nous avons transmis la pétition des agents du CFP de Poissy.

Délégation F.O.-DGFIP 78 : Alain BOUM (Permanent), Jean-Marc Le Corronc (5^{ème} BDV Poissy), Chantal Dujarrier (E.M.R.), Jean-Xavier Girault (PCE Poissy), Catherine Le Mailloux (T.Plaisir), Marie-Alice Col (S.I.P. Poissy nord).

FO DGFIP 78

Secrétaire Départemental et permanent : Alain BOUM
Tel : 01.30.65.60.42 / Courriel : fo.ddfip78@dgfip.finances.gouv.fr
Site départemental : www.fo-dgfip-sd.fr/078